



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

18 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE

18 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 10

Votants : 15

OBJET

RAPPORT D'ACTIVITES 2024

DU SIARCE

PREND ACTE 15

ABSENTE : 0

CONTRE : 0

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 18 décembre 2025, légalement convoqué le 11 décembre 2025, le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire, pour délibérer valablement sans condition de quorum l'an deux mille vingt-cinq, le 22 décembre 2025 à 10 h 00, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Mariannick MORVAN, Maire, Claire HERLIN, Stéphanie MARTINS-VIANA, Marie Solange GRILLOT, Fleurine BOCQUILLON, Lea PHALIPPOUX,

Messieurs Ariel SHEPS, Guy-Charles HUMBERT, Alain SOUDET, Florian DAVID

Étaient absents excusés :

Monsieur Hervé FRANEL
Monsieur Stéphane RAYNAL
Monsieur Laurent PERTHUIS
Madame Maria PIRKA
Madame Caroline ARAMINTHE

Donne pouvoir à :

Madame Marie-Solange GRILLOT
Madame Claire HERLIN
Monsieur Ariel SHEPS
Madame Mariannick MORVAN
Madame Lea PHALIPPOUX

Était (ent) absent (es) : Mesdames Alexa PELAGE, Christine DAVOINE, Annick BAZIN, Charlène METAUT, Laure CHENU, Ghislaine LESAGE, Patricia JEGEN Messieurs Sylvain PASTORELLO, Julien CAYZAC, José AZEVEDO, Agostino MUZZIN, Mickael SHEPS

DELIBERATION

RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DU SIARCE

Madame Le Maire informe l'assemblée que conformément à la législation, le SIARCE a établi un rapport d'activité 2024.

Ce rapport doit faire l'objet d'une Communication au Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Rapport d'activité du SIARCE 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE du rapport d'activité 2024 du SIARCE et du prix et de la qualité du service public.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signés au registre pour copie conforme

